SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 6 mai 2015

Monsieur Pierre-Yves Rochat ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public éventuel.

La secrétaire procède à l'appel : 22 membres sont présents.

Excusé-es: Mesdames Chantal Huber, Martine Marguerat, Pascale Portenier, Olivia Weibel Bocherens, Messieurs Norbert Buffat, Nicolas Dousse, Willy Favre, Samuel Rossier.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président indique que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 18 février 2015 par courrier.

• Madame Ingrid Ciampi demande une modification à la page 144, point 7, § 1 : il y a une erreur de date. La manifestation pour les trente ans de la Maison de commune aura lieu le 27 juin et pas le 30 juin.

Le procès-verbal est accepté tel que modifié.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1. Rapport de la Commission *ad hoc* sur le préavis n°1/2015 relatif au règlement du Conseil.
- 2. Préavis n°2/2015 sur les comptes de l'exercice 2014 et le rapport de gestion.
- 3. Préavis n°3/2015 relatif à l'adoption du règlement concernant le subventionnement des études musicales.
- 4. Renseignements de la Municipalité.
- 5. Divers et propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

1. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE PRÉAVIS N°1/2015 RELATIF AU RÈGLEMENT DU CONSEIL.

Monsieur Rémy Châtelain donne lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Ingrid Ciampi remercie toutes les personnes ayant travaillé sur ce règlement. Elle demande qui sont les « huissiers » en se référant à l'Art.16. Et demande si cet article a lieu d'être.
- Le Président répond que les scrutateurs officient en tant que huissiers.
- Monsieur Rémy Châtelain répond que cet article est imposé par le Canton et ne peut être modifié.
- Madame Ingrid Ciampi demande si les scrutateurs suppléants font partie du Bureau car cela n'est pas spécifié dans l'Art.20
- Le Président répond que c'est le texte type du Canton qui a été repris.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe donc au vote du préavis municipal n°1/2015 qui se fera en deux parties. La 1ère partie concernera chaque chapitre, inclut les Articles du règlement et ensuite viendra le vote sur ledit préavis.

TITRE I Du Conseil et de ses organes

• Chapitre I : Formation du Conseil Art. 1 à 10 <u>Résultats du vote</u> : 21 OUI 0 NON 0 ABSTENTIONS

Chapitre II : Organisation du Conseil
 <u>Résultats du vote</u> :
 21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

• Chapitre III : Attributions et compétences

Section I Du Conseil Art. 17 à 19a

Art.11 à 16

Résultats du vote :

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

Section II Du Bureau du Conseil Art. 20 à 23

Résultats du vote :

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

Section III Du Président du Conseil Art. 24 à 31

Résultats du vote :

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

Section IV Des scrutateurs Art. 32

Résultats du vote :

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

Section V Du secrétaire Art. 33 à 36

Résultats du vote :

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

• Chapitre IV: Des Commissions Art. 37 à 48

Résultats du vote :

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

TITRE II

Travaux généraux du Conseil

• Chapitre I : Des assemblées du Conseil Art. 49 à 5

Résultats du vote:

20 OUI 0 NON 1 ABSTENTION

• Chapitre II : Droits des Conseillers et de la Municipalité Art. 58 à 63

Résultats du vote:

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

• Chapitre III : De la pétition Art. 64 à 67

Résultats du vote :

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

• Chapitre IV : De la discussion Art. 68 à 76

Résultats du vote :

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

• Chapitre V : De la votation Art. 77 à 83

Résultats du vote:

20 OUI 1 NON 0 ABSTENTION

• Chapitre VI : Des groupes politiques Art. 84

Résultats du vote:

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

TITRE III

Budgets, gestion et comptes

• Chapitre I : Budget et crédits d'investissement Art. 85 à 93

Résultats du vote:

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

• Chapitre II : Examen de la gestion et des comptes Art. 94 à 102

Résultats du vote :

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

TITRE IV

Dispositions diverses

• Chapitre I : De l'initiative populaire Art. 103

Résultats du vote :

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

• Chapitre II : Des communications entre la Art. 104 à 106

Municipalité et le Conseil, et vice-versa

De l'expédition des documents

Résultats du vote :

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

• Chapitre III : De la publicité Art. 107 à 108

Résultats du vote :

20 OUI 1 NON 0 ABSTENTION

• Chapitre IV : Dispositions finales Art. 109

Résultats du vote :

21 OUI 0 NON 0 ABSTENTION

 \ll Acceptez-vous le préavis municipal N°1/2015 "Règlement du Conseil communal" tel que présenté »

Résultat du vote : 20 OUI 0 NON 1 ABSTENTION

Le préavis n°1/2015 est accepté avec une abstention.

2. Préavis n° 2/2015 sur les comptes de l'exercice 2014 ET LE RAPPORT DE GESTION

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture du préavis portant sur les comptes 2014.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. Le Président rappelle l'Art.91 du règlement du Conseil communal et demande aux Conseillers s'ils veulent que la ComFin examine les comptes pour soulager la ComGest. En cas d'un non, ce sera la ComGest qui se chargera de rapporter sur le tout.

Résultat du vote : oui à l'unanimité.

La ComFin est donc chargée d'examiner les comptes et de rapporter pour la prochaine séance du Conseil.

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la présentation du rapport de gestion 2014.

Le Syndic annonce qu'au 31 décembre 2014, le nombre d'habitants était de 930. Durant l'année, douze naissances ont été inscrites.

Il demande à l'assemblée de se lever pour honorer la mémoire de six habitants de Lavigny décédés en 2014 : M. Stéphane Roland Maeder, M. Jacob Meister, Mme Jacqueline Louise Jaggi, Mme Denise Reymond, M. Kurt Bühler et M. Shrinivassa Sinnasamy.

Concernant les naturalisations, le dossier de Mesquita Perreira suit toujours son cours. Trois nouvelles demandes sont parvenues à la Municipalité, celles des familles Tarnovsky et De Sousa ainsi que celle de Mme Buffat.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La ComGest rapportera pour le prochain Conseil.

Le Président donne la composition de ladite Commission qui rapportera pour le prochain Conseil. Il s'agit de :

Président : Rémy CHATELAIN
Membres : Denis DELAPIERRE

Yvana PATRIARCA Samuel ROSSIER Agron BERISHA

Suppléants: Johann GIRARD

Christian BROCARD

3. PRÉAVIS N° 3/2015 RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA SUBVENTIONNEMENT DES ÉTUDES MUSICALES

Monsieur Claude Philipona, Municipal, donne lecture du préavis n°3/2015.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée. La ComFin rapportera pour le prochain Conseil.

4. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, informe que le projet pour l'équipement du chemin des Caronies est à l'enquête publique et que les travaux du carrefour en direction de St.-Livres ont commencé. Il est prévu de changer le collecteur et suite à la demande de la Commission, le passage à piétons sera mieux éclairé. Ces deux objets devraient rentrés dans le budget.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, informe que la mise en place des « patrouilleurs scolaires » fonctionne bien. Suite à plusieurs départs/démissions, il y a des postes à repourvoir (plusieurs périodes de 30 minutes). Si l'on ne trouve pas rapidement trois à quatre personnes pour assurer la pérennité de ce système, celui-ci est appelé à disparaître.
- Monsieur Christian Grin donne un résumé sur l'enquête faite auprès de la population concernant les transports. Soixante-deux ménages ont répondu (18% de la population). Il ressort que sur la ligne Lavigny-Morges, les plus gros utilisateurs sont les personnes âgées entre 15 à 25 ans. Pour la journée, la satisfaction est bonne mais il y a une demande pour la période de 19h00 à 24h00 et en weekend. Sur la ligne Lavigny-Etoy, la satisfaction est bonne pour la période en journée et en semaine, mais il y a une demande pour le soir après 19h00 et le weekend. Concernant la ligne Lavigny-Aubonne, il y a un problème de course directe en direction d'Allaman et aussi une demande pour le soir et le weekend.

Suite à cette enquête et concernant la ligne 722, une séance a eu lieu à Lavigny où étaient présentes les Communes de St.-Livres, Etoy et Buchillon ainsi que le représentant de « Car postal ». En conséquence, deux courses supplémentaires ont été

ajoutées, soit à 19h20 et 20h50. Pour la ligne Morges-Lavigny, direction Allaman, il reste un gros travail à accomplir.

Autre information, ne pas oublier le 2ème marché de printemps et la journée « Coup de balai ».

Enfin, concernant la manifestation du 27 juin, la rue du village sera fermée. Un grand merci à toutes les sociétés locales qui travaillent sur ce projet.

• Le Syndic explique que la Municipalité devait présenter son rapport sur le postulat Entre deux Monts ce soir et il demande la possibilité de reporter la présentation de celui-ci pour le mois de juin car entre-temps des éléments nouveaux lui sont parvenus. La société Ecorecyclage doit renouveler son autorisation d'exploiter; la séance aura lieu le 12 juin courant avec tous les services de l'Etat présents. Lors de la présentation de l'entreprise Ecorecyclage SA en date du 18 février 2015, les représentants du groupe Holdigaz et de l'entreprise Ecorecyclage ont montrés un projet de PPA. Normalement c'est la Commune qui engage la procédure d'un PPA mais dans ce cas précis, il semblerait que c'est Ecorecyclage et le bureau concerné qui viendrons le présenter le 18 mai 2015 (il est déjà élaboré!)

Le Président et l'Assemblée accorde le délai demandé à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

5. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

Le Président rappelle que comme chaque année les délais sont un peu court concernant les comptes et le rapport de gestion. Il prie les présidents des Commissions de prendre note des dates suivantes : le 22 mai, la ComGest doit transmettre ses questions à la Municipalité. Cette dernière devra transmettre les réponses aux Commissions pour le 9 juin, et les rapports seront transmis au Bureau pour le 16 juin.

- Monsieur Jacques Bocherens demande concernant les transports en bus s'il y a possibilité de voir avec l'Institution de Lavigny pour certaines fenêtres horaires (le soir)
- Monsieur Christian Grin, Municipal, répond qu'ils sont en discussion avec eux car ils ont aussi de la demande pour la tranche horaire de 22h00.
- Monsieur Jacques Bocherens fait remarquer que des citoyens demandent des gendarmes couchés et autres éléments ralentisseurs sur la route mais ne sont pas disponible pour être « patrouilleur scolaire » pour la sécurité de leur propre enfant.
- Monsieur Laurent Zurflüh s'enquiert concernant le projet de la piscine de Morges suite à la prise d'action par la Commune, s'il y a des nouvelles/informations.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il y aura plus de nouvelles bientôt car l'AGO est fixée pour le 18 mai courant. La situation est la suivante :
 - Le Conseil d'Administration est constitué
 - Il a mis en place le dossier du marché public
 - Le chef de projet est nommé
 - Les négociations sont en cours avec l'Etat de Vaud concernant le PPA

La prochaine étape est le financement.

- Monsieur Denis Delapierre interroge sur le PPA La Chaumière
- Le Syndic, Monsieur Bernard Rochat, répond que c'est la Municipalité qui demande des nouvelles aux personnes concernées. Ils ont jusqu'en septembre 2015 pour démarrer le chantier, date fixée par une sous-commission cantonale, et ils n'ont pas la possibilité de demander à la Commune une prolongation du permis de construire. La Municipalité a pris contact avec l'architecte qui a répondu qu'ils devaient trouver le financement pour payer les taxes que la commune de Lavigny réclame. Ensuite, ils informeront de la suite des événements.
- Monsieur Laurent Bourgeois demande si la présentation de l'entreprise Ecorecyclage prévue pour la population est toujours d'actualité.
- Le Syndic répond affirmativement. C'est toujours à l'ordre du jour.

La parole n'est plus demandée, le Président du Conseil remercie chacune et chacun de sa présence et de son attention. Il indique que la prochaine séance aura lieu le 24 juin 2015 à 20H15.

Il clôt la séance à 21H27

Le Président P.-Y. Rochat

La secrétaire Loredana Simone